



Classe de 2nde GT « Ambition Sup » Expérimentation Art 34

Etablissement concerné :

BAS-RHIN

Lycée Cassin STRASBOURG

Objectif

Le projet d'expérimentation consiste à nourrir l'ambition scolaire des élèves par l'appropriation des différentes voies de formation, la connaissance des attendus du supérieur pour réussir ses études et des débouchés.

L'objectif est que chacun d'entre eux développe sa capacité à évaluer son potentiel pour donner le meilleur de soi, à se projeter dans la formation choisie ; mais aussi de les doter d'une culture générale et anticiper l'apport de nouveaux savoirs dans les domaines du droit, de la philosophie, de la compréhension des grands enjeux du monde contemporain, de l'usage des outils de communication.

Dossier de candidature :

Composé :

- de la fiche de candidature (ci-jointe)
- bulletins des 1er et 2nd trimestres,
- 1 lettre de motivation

Transmission du dossier :

Le dossier devra être transmis au lycée demandé avec mention de l'avis du chef d'établissement d'origine pour le 12 mai 2021.

Modalités de la formation

Trois classes de 30 élèves seront ainsi constituées avec une offre au niveau des enseignements optionnels qui portera sur « anglais renforcé », « droit », « économie » et des enseignements de spécialité scientifiques offerts dans le cycle terminal (1^{ère} et terminale) : « Mathématiques », « Humanités, littérature et philosophie », « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », « Sciences économiques et sociales » et « Langues, littérature et culture étrangère ».

Le projet s'appuie sur la capacité acquise par le lycée Cassin à motiver et à accompagner les élèves notamment en stimulant leur curiosité, en suscitant le goût pour apprendre et en favorisant un contact précoce et constant avec les acteurs des formations supérieures et du monde professionnel.

Aussi, le programme scolaire des élèves engagés dans cette seconde spécifique sera enrichi par une forte collaboration avec le réseau partenarial du lycée, entre autres sous la forme de conférences, de périodes de stages, d'ateliers, d'activités culturelles...

Deux parcours d'ambition seront proposés aux élèves durant les 3 années de leur scolarisation au lycée, qu'ils choisissent la 1^{ère} générale ou la 1^{ère} STMG :

- Le parcours « Droit et Sciences Politiques » qui permettra de s'ouvrir aux carrières juridiques, de l'administration et du journalisme et à se préparer aux études afférentes : droit, sciences politiques, licence d'administration, écoles de journalisme.
- Le parcours « Economie » qui permettra de s'ouvrir aux métiers de l'économie, du commerce, des relations internationales et de se préparer aux études de sciences économiques, de commerce, de gestion des entreprises et du management.

Modalités d'admission

Tous les élèves des districts de l'Eurométropole centre et ouest et l'Eurométropole nord peuvent demander l'entrée au lycée Cassin sans demande de dérogation.

Les candidatures dans ces 2ndes « Ambition Sup » sont effectuées sur un processus long de rencontre avec le lycée _ dossier + réunion d'information + entretien _ en collaboration avec les collèges d'origine.

Les critères de choix et de classement des candidatures reposeront sur

- la qualité de la rencontre entre l'élève et l'établissement
- le pronostic d'adhésion de l'élève au projet du lycée et aux parcours d'ambition sur 3 ans

Les élèves de 2nde garderont bien entendu la possibilité de regagner leur lycée de secteur en fin de 2nde s'ils postulent pour des enseignements de spécialités non proposés au lycée Cassin, ou de préparer une passerelle vers la voie professionnelle.

Les élèves demandant le vœu 2nde GT lycée Cassin dans Affelnet, sans avoir présenté de dossier de candidature pourront être affectés sur les places restant vacantes après admission des élèves candidats ayant obtenu un avis favorable.



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat-SAIO
DSDEN du Bas-Rhin
DSDEN du Haut-Rhin**

Mise à jour : 02/02/21

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

SYNTHESE DU PROFESSEUR PRINCIPAL

.....
.....
.....
.....

PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Lettre de motivation

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.

Ne pas oublier de joindre les bulletins des 1^{er} et 2nd trimestres de 3^{ème}.

Dossier à adresser au lycée pour le 12 mai 2021 accompagné des bulletins des 1^{er} et 2nd trimestres de 3^{ème}.